

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 84 du 30 octobre 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

ERRATUM

à l'arrêté du 2 octobre 2020 fixant la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution de l'échelon spécial aux colonels et grades équivalents.

Du 27 octobre 2020

ERRATUM à l'arrêté du 2 octobre 2020 fixant la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution de l'échelon spécial aux colonels et grades équivalents.

Du 27 octobre 2020

NOR A R M S 2 0 5 5 8 4 Z

Texte(s) modifié(s) :

➤ [Arrêté du 02 octobre 2020 fixant la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution de l'échelon spécial aux colonels et grades équivalents.](#)

Référence de publication :

[L'arrêté du 2 octobre 2020](#) fixant la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution de l'échelon spécial aux colonels et grades équivalents est modifié comme suit :

Dans l'entre-deux-barres, insérer le numéro de BOEM suivant :

200.7

Le reste sans changement.